

voir cette disposition des marchands de gros à se montrer de plus en plus sévères pour ceux qui sollicitent du crédit et n'offrent pas, comme ceux qui négligent d'assurer leur stock, les garanties nécessaires aux fournisseurs à qui ils s'adressent.

Il y a maintenant en différentes parties de notre province des Chambres de Commerce. Elles ont pour programme d'éclairer les commerçants des districts dans lesquels elles sont établies. Nous croyons fermement que ces chambres rendraient un grand service aux marchands de leur région en leur rappelant combien il est nécessaire pour eux de s'assurer contre l'incendie, au point de vue de leur crédit chez leurs fournisseurs d'une part et au point de vue de la garantie que, d'autre part, ils rencontreraient dans l'assurance, garantie contre la ruine, contre la misère pour eux et leur famille.

LES ENTREPOTS DE DOUANE

Le Prix Courant a le premier annoncé la fâcheuse idée qui a germé dans le cerveau du ministre des douanes de frapper de lourdes charges les entrepôts de douane publics ou privés.

Actuellement la taxe qui frappe ces entrepôts est de \$40 et le gouvernement prétend l'élever à \$600, comme nous l'avons dit précédemment. Nous caressons l'espoir que les représentations du commerce intéressé au ministre des douanes auraient été suffisantes pour lui faire abandonner son projet.

Mais une lettre adressée à la Chambre de Commerce par MM. Hudon, Hébert & Cie et L. Chaput, Fils & Cie nous fait savoir que la délégation des principaux négociants de Montréal n'a pu réussir à convaincre le ministre des douanes du tort qu'une telle taxe causerait au commerce.

M. L. E. Geoffrion qui était l'un des membres de la délégation a fait à la Chambre de Commerce des déclarations qui ont engagé ce corps à présenter au Gouvernement une résolution demandant qu'il ne soit pas donné suite au projet de M. Patterson. Nous sommes certains que la résolution de la Chambre de Commerce sera conçue en des termes tels que le gouvernement comprendra que ce n'est pas en frappant le commerce de lourdes taxes qu'il encouragera les affaires d'une part et qu'il favorisera le problème si complexe des approvisionnements d'autre part.

Le gouvernement fédéral se flatte périodiquement depuis quelques années de ses surplus de recettes sur les dépenses. Il semble dans ces conditions qu'il devrait plutôt alléger qu'augmenter les charges du commerce. C'est le contraire qui se produit.

Dans le cas présent, avec son projet de porter de \$40 à \$600 la taxe des entrepôts de douane, le gouvernement impose une charge que le commerçant seul sera appelé à payer car il ne pourrait la répartir sur les consommateurs.

Nous l'avons déjà déclaré ici, si le gouvernement veut battre monnaie, il en a les moyens et les facilités dans le remaniement du tarif des droits de douane sur les marchandises importées. Ces droits de douane sont payés par le consommateur et ne sont pas une imposition sur le commerçant qui supporte déjà un lourd fardeau de taxes.

Comme le fait remarquer M. L. E. Geoffrion, on dirait que le gouvernement ignore que le commerce de Montréal paie déjà plus de dix millions au Trésor et qu'il ne paraît pas se rendre compte qu'avec l'augmentation en vue de la taxe sur les entrepôts une quantité énorme de produits alimentaires consignés pour les Etats-Unis serait détournée de la voie de Montréal.

Nous exprimons l'espoir que le dernier mot n'est pas dit sur cette question et que, malgré l'attitude de M. Paterson en présence de la délégation, les protestations qui seront adressées au gouvernement seront assez fortes et assez énergiques pour faire pencher la balance en faveur du commerce menacé.

BRITISH AMERICA ASSURANCE CO.

Nous publions d'autre part le rapport de la British America Assurance Co. et le fait saillant de ce rapport est l'augmentation du fonds de réserve auquel il a été ajouté au 31 décembre dernier la respectable somme de \$90,819.21.

Le Fonds de réserve atteint maintenant le chiffre de \$702,821.17.

Une sage politique en matière d'assurance, comme d'ailleurs en matière de finance, de commerce ou d'industrie est celle qui assure l'avenir, crée pour les temps futurs des sources de revenus. A ce point de vue la British Assurance Co. a fait preuve de sagesse en augmentant dans d'aussi fortes proportions le montant de son fonds de réserve. Ce ne seront évidemment pas les assurés qui se plaindront de cette mesure car ils voient un accroissement de garanties dans l'augmentation du fonds de réserve. Ceux qui pourraient s'en plaindre, peut-être, ce sont ceux des actionnaires qui ont pu espérer recevoir des dividendes supérieurs à 6 pour cent. Mais eux ne s'en plaindront pas non plus; s'ils lisent attentivement le rapport des directeurs ils comprendront aisément que le fonds de réserve a une double action; celle de consolider la situation de la compagnie et celle de créer des revenus.

Ceux-ci en 1902 ont été, comme l'indique le rapport, de \$173,719.63 après toutes

dépenses payées. Sur ce montant deux dividendes semestriels au taux annuel de 6 pour cent ont été payés aux actionnaires et il a été déduit \$22,894.42 en amortissement des propriétés et du mobilier de la Compagnie et aussi pour mettre à la valeur du marché les titres en portefeuille; la balance a, comme nous l'avons dit, été portée en augmentation du fonds de réserve.

En demandant l'adoption du rapport, le Président, l'hon. Geo. A. Cox, a fait remarquer que les apparences étaient suffisamment encourageantes pour permettre aux directeurs d'espérer des résultats au moins aussi favorables pour l'année courante que ceux de l'an dernier.

La British America Assurance Company vient d'entrer dans sa 70e année, c'est-à-dire qu'elle a pour elle un long passé honorable et une expérience dont profitent grandement et les actionnaires et les assurés.

LES PETITS POIS FRANCAIS

Dans notre précédent numéro nous avons, sous ce même titre, parlé des petits pois belges vendus avec l'apparence des boîtes de petits pois français et annoncés comme petits pois français.

On attire notre attention sur ce fait qu'il se vend également des petits pois de fabrication belge, qui sont vendus comme petits pois belges, avec l'inscription du mot "Belgium" sur la boîte.

Le commerce de gros offre ces petits pois belges pour ce qu'ils sont, sans nullement déguiser leur origine et il serait le premier à regretter que le commerce de détail se serve de subterfuge auprès des consommateurs pour écouler un produit honnêtement présenté sous sa véritable origine.

MM. J. & R. McLea, Montréal, viennent de recevoir un char de morue verte No 2, mais de qualité telle qu'elle se rapproche très sensiblement du No 1. Ecrivez ou téléphonez pour recevoir les cotations correctes.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du No 8, 21 février 1903.

1. Le Niger. — Voie ouverte à notre empire africain, par M. le capitaine Lefant. 2. A travers le monde: Le Transsaharien est-il possible? par Jean du Mailly. — Les Skis scandinaves. 3. L'Expansion Coloniale: L'Angleterre en Abyssinie. — Exploration du Nil bleu. — Chemin de fer de Khartoum en Ethiopie. 4. Parmi les races humaines: Une Visite au petit roi de l'Ouganda, par C. Cunningham. 5. Profils de voyageurs: Mort du vicomte du Bourg de Bozas. 6. Les Revues Etrangères: A travers la Mongolie (Nuova Antologia, Rome).

Abonnements—France: Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale: Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le Numéro: 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.